



## PRESENTATION

Formation Initiale

### Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



#### Public Visé :

Tout salarié d'une entreprise ou élève ou apprenti en formation professionnelle

#### Prérequis :

Aucun

#### Objectif :

Permettre à tous les établissements et sur les chantiers de disposer de personnel en nombre adapté et bien réparti capable d'intervenir immédiatement et efficacement à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise.

Pour cela, le SST doit être capable de rechercher les risques persistants pour protéger et examiner la victime, et de faire alerter (ou alerter) les secours.

Promouvoir la prévention des risques professionnels et jouer un rôle dans les actions de prévention liés à l'entreprise.

#### Contenu :

Conforme au Document de référence SST en vigueur édité par l'INRS :

1. Se situer en tant que sauveteur secouriste du travail dans son entreprise :

Identifier son rôle en tant que qu'acteur de prévention dans son entreprise.

Identifier son rôle en tant que secouriste.

2. La conduite à tenir en cas d'accident (protéger, examiner, faire alerter, secourir) :

- Rechercher les risques persistants pour protéger,

- Examiner la victime et faire alerter,

- Secourir : saignements, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes, plaies simples, plaies graves, perte de connaissance (PLS), arrêt cardio-ventilatoire (massage cardiaque + utilisation d'un défibrillateur).

Situations inhérentes aux risques spécifiques :

3. Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise :

De « protéger » à « prévenir »,

De « faire alerter » à « informer »

## UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : [udsp15@sdis15.fr](mailto:udsp15@sdis15.fr) - Site internet : [udsp15.fr](http://udsp15.fr)

### Renseignements pratiques :

**Durée** : 14 heures en présentiel pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées d'une durée permettant d'assurer une cohérence pédagogique sur l'ensemble de la formation et pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés.

Aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter le cas échéant le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

**Participants** 10 stagiaires

**Attestations** : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

**Actualisation** : tous les 2 ans

### Modalités pratiques et logistiques :

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Un manuel de formation conforme aux référentiels peut être remis à l'issue de la formation.

### Délai d'accès à la formation :

La formation SST est généralement demandée et organisée par l'employeur pour ses salariés.

Il est préférable de prendre contact avec nous.

Dans le cas d'un individu seul (ou groupe restreint), prendre contact avec nous.

**Une déclaration d'ouverture de session de formation est OBLIGATOIREMENT faite au minimum 15 jours avant le début d'une session.**

### Accessible aux personnes handicapées : Oui (Nous contacter dans ce cas)

Arrêté du 21 décembre 2016 : Les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1ers secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.

### Lieux de formation :

**Intra-entreprise** : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

**Extra-entreprise** : Dans nos locaux : **Aurillac (UDSP15-SDIS)** – Centres de secours du département du Cantal en fonction des disponibilités d'accueil - nous contacter (dates consultables : sur réseaux sociaux, dans la presse, sur le compte professionnel de formation)

### Présentation de l'équipe pédagogique :

La formation est animée par :

- Des formateurs sauveteur secouriste du travail (FSST) à jour de leur maintien des acquis et actualisation des compétences.

### Méthodes mobilisées/ Modalités d'évaluation :

Pour être certifié,

2 épreuves certificatives sont organisées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que les 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification

## UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : [udsp15@sdis15.fr](mailto:udsp15@sdis15.fr) - Site internet : [udsp15.fr](http://udsp15.fr)

### Equivalences/Passerelles :

Le SST à jour équivaut au PSC1. (Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du SST et pour les titulaires du PSC1)

### Suite de parcours :

Le diplôme SST doit être recyclé obligatoirement tous les 24 mois (Mac SST)

### Débouchés :

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

### Taux de réussite (voir annexe statistiques et taux de réussite)

### Contact :

Référents administratifs et handicap :

Stéphanie FOURCAT et Béatrice BILLOUX : 04.71.48.82.83 – mail : [udsp15@sdis15.fr](mailto:udsp15@sdis15.fr)